

De quoi parle-t-on ?

Le contrat Responsabilité des Dirigeants permet de protéger les Dirigeants des entreprises contre les conséquences d'une mise en cause de leur responsabilité personnelle en raison de leurs agissements en tant que Dirigeant.

De qui parle-t-on ?

Dirigeants* d'entreprises commerciales et de leurs filiales ou d'associations

- Dirigeants de droit
- Dirigeants de fait
- Personnes bénéficiant d'une délégation de pouvoir
- Toute personne physique mise en cause personnellement dans le cadre de ses fonctions

*Passés, présents ou futurs

Mais aussi

- Fondateurs
- Héritiers ou légataires d'un dirigeant couvert
- Représentants légaux ou ayants droit d'un dirigeant couvert
- Société souscriptrice en cas de « faute non séparable des fonctions » d'un dirigeant
- Personne morale dirigeant de droit au sein de la société souscriptrice

Quelles sont les activités couvertes par le contrat Hiscox ?

Activités « cibles »

- Toutes les activités non exclues

Activités « exclues »

- Institutions financières (banques, fonds d'investissements...)
- Courtiers d'assurance
- Sociétés cotées en Bourse

2 typologies d'offre

Extranet MyHiscox :

- Produit pas encore éligible à une souscription en ligne

Souscription sur-mesure :

- Jusqu'à 1Mds€ de CA
- Jusqu'à 15M€ de garantie
- Tous secteurs sauf activités exclues
- Garantie Monde Entier (y compris USA/Canada)

Quelles sont les principales garanties du contrat Hiscox ?

Avant la procédure	Pendant la procédure	Après la procédure	Si épuisement du montant de garantie
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de représentation (prise en charge des frais d'avocat sans attendre une mise en cause formelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'avocats (yc en cas d'urgence) • Frais courants en cas de gels des actifs • Frais liés à la désignation d'un mandataire ad hoc ou d'un conciliateur • Frais d'expert dans le cadre d'une procédure d'alerte • Frais de constitution de caution • Frais d'extradition • Soutien psychologique (yc la famille du dirigeant) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dommages-intérêts en cas de reconnaissance de la responsabilité • Frais de réhabilitation d'image en cas de non-reconnaissance de la responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de défense supplémentaires en cas de nouvelle mise en cause d'un autre dirigeant

Exemples de mise en cause possible

- Violation de lois, règlements, statuts (dont le RGPD, la réglementation sur les AOP, etc)
- Contrôle Fiscal / URSSAF / Inspection du travail / Répression des fraudes (DGCCRF) etc.
- Faute de gestion
- Poursuite d'une activité déficitaire / Action en comblement de passif
- Rémunération des dirigeants (ou avantages en nature) excessive au regard de la santé financière de l'entreprise
- Faute liée à l'emploi
- Travail dissimulé / Délit de marchandage
- Discrimination / harcèlement
- Délit d'entrave des Instances de Représentation du Personnel (ex. CSE)
- Absence de DUERP / Accident de travail / Manquement aux règles d'hygiène et de sécurité
- Atteinte à la vie privée d'un salarié en divulguant sa religion ou son appartenance syndicale
- Faute au sein de mandats dans les entités extérieures
- Non-respect des règles sur la concurrence au sein d'un syndicat professionnel

Pourquoi choisir Hiscox ?

Expertise

- Hiscox a été choisi par de grandes banques françaises pour assurer leurs clients
- Plus de 17 500 assurés
- Protection du capital et de la trésorerie d'un dirigeant en cas de gel de ses actifs privés, contrôle fiscal, comblement de passif, etc.

Produit

- Règlement des frais de défense au fur et à mesure de la procédure
- Pas de demande de remboursement des frais d'avocat en cas de condamnation du dirigeant
- Protection du capital et de la trésorerie d'un dirigeant en cas de gel de ses actifs privés, contrôle fiscal, comblement de passif, etc.
- Libre choix de l'avocat par l'assuré
- Dirigeants considérés comme tiers entre eux

Equipe

- Expertise d'Hiscox sur la typologie des dirigeants de TPE / PME
- Disponibilité, réactivité des équipes de souscription et de gestion
- Haute qualité de gestion des sinistres

Comment aller plus loin dans / améliorer / compléter la protection de vos assurés ?

Hiscox vous permet de souscrire de manière modulaire, c'est-à-dire de proposer un contrat global, régi par des Conditions Générales communes et composé de modules autonomes, pouvant être souscrits ou résiliés séparément (RC Pro, RC Exploitation, Cyber, Responsabilité des Dirigeants, Locaux professionnels, Matériel informatique).

Quelles questions peut vous poser un assuré/prospect ?

Est-ce que je devrais **rembourser les frais d'avocats** si la faute intentionnelle est reconnue ou si je perds la procédure ?

Non, les frais de défense sont réglés au fur et à mesure de la procédure et sont acquis à l'assuré quelle que soit l'issue de la procédure, y compris si la faute intentionnelle est reconnue.

Nous sommes **plusieurs dirigeants dans l'entreprise**, faut-il prendre autant de plafonds de garantie qu'il y a de dirigeants ?

Non, le plafond ne se détermine pas en fonction du nombre de dirigeants mais en fonction de la taille de l'entreprise et de sa situation financière.

Si je vends mon entreprise, **l'assurance continuera de me couvrir** ?

Oui, l'assurance continue à vous couvrir, même lorsque vous avez cessé vos fonctions, tant que la société n'a pas souscrit un autre contrat auprès d'une autre compagnie. Si la société résilie le contrat, les garanties peuvent être mobilisables pendant 5 ans.

Le saviez-vous ?

Une inflation normative toujours plus exponentielle :

- **+94%** de mots en plus sur Légifrance en 10 ans (2002-22)
- **+17%** de pages en plus au Journal Officiel en 2 ans (2020-22)
- **2.48** mètres de hauteur si on empilait tous les Codes en vigueur
- **+2000** heures requises pour lire l'ensemble de ces Codes

Des dirigeants qui manquent d'accompagnement et de soutien :

- **86%** des dirigeants de PME ont des difficultés de recrutement pour bien s'entourer
- **45%** déclarent se sentir isolés
- **2** facteurs expliquent ce sentiment :
 - L'incertitude et complexité croissantes de l'environnement
 - Le poids des responsabilités et l'exercice du pouvoir

Sources : Indicateur de suivi de l'activité normative, Secrétariat Général du Gouvernement (publié le 11 avril 2022), C.Eoche-Duval, « Un mal français : son « é-norme » production juridique ? », RDP mars 2022), Etude BPI Lab « Vaincre les solitudes du dirigeant » (2016)